

PROPOSITION POUR UNE ASSURANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES – FORMULAIRE ABRÉGÉ

Cette proposition ne peut être remplie que par un Assuré par un Assuré ayant complété une PROPOSITION D'ASSURANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES l'année précédente (ainsi qu'un SUPPLÉMENT À LA PROPOSITION D'ASSURANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, le cas échéant), et dont la police pour laquelle une telle proposition (et un tel supplément a la proposition, le cas échéant) a (ont) été complétée(s) vient à échéance. Il est entendu que cette PROPOSITION D'ASSURANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES – FORMULAIRE ABRÉGÉ est un supplément à la PROPOSITION D'ASSURANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (ainsi qu'au SUPPLÉMENT À LA PROPOSITION D'ASSURANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, le cas échéant) complétée(s) l'année précédente, et toutes ces propositions (ainsi que le supplément, le cas échéant) forment ensemble la proposition complète nécessaire à l'obtention (s'il y a lieu) d'une nouvelle police pour institutions financières.

Prrière de joindre au présent document :

1. les derniers états financiers vérifiés avec le rapport annuel;
2. un organigramme de l'organisation, en y indiquant une description des opérations, le pourcentage d'actions détenu par le preneur, et l'adresse de chaque entité;
3. la dernière lettre adressée à la direction par les vérificateurs externes au sujet des contrôles et la réponse de la direction; -ou-
4. une lettre des vérificateurs, adressée directement, attestant qu'ils n'ont pas envoyé de lettre.

Prrière de répondre à toutes les questions, sans aucun blanc. Au besoin, utiliser «s/o» (sans objet).

1. Preneur:

Outre les changements dont La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord été avisée, exist-t-il des ajouts ou des retraites à la list d'Assurés telle que soumise originellement? Oui Non
 Dans l'affirmative, prrière de joindre en annexe les changements à la list d'Assurés.

2. Adresse principale :

3. Durée du contrat : de minuit une minute, heure normale
à minuit une minute, heure normale

4. Nombre total de: (a) Salaries (dirigeants compris)
(b) Mandataries our représentants autonomes non-mentionnés a (a)

5. Nombre total de bureaux (à l'exclusion du siège social du premier Assuré désigné):
 (a) Au Canada
 (b) Aux États-Unis, à Porto-Rico et aux Iles Vierges
 (c) Dan d'autres pays
NOMBRE TOTAL DE BUREAUX

6. Montant de couverture d'assurance désiré: Aucun changement, ou si d'autres cotations sont demandées, prrière de joindre les montant d'assurance demandés en annexe.

7. Outres les changements qui ont pu être énoncés aux réponses des questions précédentes de cette proposition, des changements aux renseignements fournis sur la dernière PROPOSITION D'ASSURANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (et a ceux fournis sur le dernier SUPPLÉMENT À LA PROPOSITION D'ASSURANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, le cas échéant) complétée(s) et signée(s) le ont-ils eu lieu? Oui Non
 (Prrière d'inscrire la date de la signature de la Proposition et du Supplément, le cas échéant)

Dans l'affirmative, prrière de fournir tous les details sur les changements en question sur une annexe distincte, tout en indiquant spécifiquement les questions auxquelles ces changement se rapportent.

DÉCLARATION DU PRENEUR

INTEGRITÉ DES EMPLOYÉS

Au meilleur des connaissances du Preneur, les employés du Preneur, travaillant pour lui dans le cours normal des activités professionnelles de ce dernier, ont toujours accompli leurs tâches avec honnêteté.

MODIFICATIONS IMPORTANTES

Le soussigné déclaré qu'au meilleur des ses connaissances, toutes les information fournies dans la présente proposition et dans tout proposition supplémentaire ou pièces jointes ont complètes, exactes et conformes à la vérité. Toute représentation frauduleuse, omission, dissimulation de faits ou fausse déclaration servira comme motifs pouvant mener à la résiliation de toute police émise sur la foi de telles information.

Si une modification importante était apportée au réponses présentées dans la proposition avant la prise d'effet de la police, le Preneur doit en aviser par écrit l'assureur et, à la seule discrétion de l'assureur, toute soumission proposée à la présente pourrait être modifiée ou retirée.

INFORMATIONS FRAUDULEUSES

Lorsque, sciemment et dans le but de frauder une compagnie d'assurance ou une autre personne, une personne soumet une proposition d'assurance renfermant de faux renseignements ou dissimule, dans le but d'induire en erreur, des renseignements concernant des faits importants à cet effet, elle commet alors un act frauduleux en matière d'assurance, ce qui constitue un délit.

AUTORISATION ET SIGNATURE

L'assureur et ses représentants son autorisés par les présentes à faire toute recherche et à mener toute enquête qu'ils jugeront nécessaires en rapport avec la présente proposition. Si une police est émise à la suite de cette demande, l'assureur est autorisé par les présentes à utiliser et à divulguer à toute autorité, ou à ses avocats, ses affiliés associés ou représentants tout information quelconque qu'il jugera nécessaire a l'accomplissement de ses besoins en sa qualité d'assureur.

La signature de cette proposition n'engage ni l'assureur ni le Preneur à conclure un contrat d'assurance.

La présente proposition doit être signée par un dirigeant du Preneur, le gestionnaire des risques ou la personne responsable des assurances de l'entreprise.

Signé a _____ ce _____ jour de/d' _____ 20_____

Preneur (nom de la Societe)
(en caractères d'imprimerie)

Signe par:

Nom
(en caractères d'imprimerie)

Titre
(en caractères d'imprimerie)

Signature

L'Assuré déclare que tous les renseignements fournis dans la présente proposition sont complets, exacts et conformes à la vérités. Toute fausse déclaration, omission , réticence ou inexactitude portant sur un fait pertinent, dans cette proposition ou autrement, est susceptible d'entraîner la nullité de toute police établie sur la foi de ces renseignements.

Signé a Montréal, Québec le _____ jour de _____ 20_____

(Assuré)

(Nom)

(Titre)